

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Commune de OYE ET PALLET

ARRETE N°T14/2025

Arrêté prescrivant l'enquête publique sur le projet d'arrêt du plan local d'urbanisme de Oye-et-Pallet

Le maire,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-19, L.153-31 à 33 et R.153-8,

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants, et R.123-1 et suivants,

VU la délibération du conseil municipal de Oye-et-Pallet en date du 21/09/2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU),

VU la délibération du conseil municipal de Oye-et-Pallet en date du 13/01/2025 arrêtant le projet de PLU,

VU les pièces des dossiers soumis à l'enquête publique,

VU la décision n°E25000049/25 en date du 05/06/2025 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Besançon désignant Madame GUYOTON Yolande en qualité de commissaire-enquêtrice et Monsieur HUGON Jacques en qualité de commissaire-enquêteur suppléant,

A R R Ê T E

- - - - -

ARTICLE 1 – DATE ET DUREE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le projet de plan local d'urbanisme, de la commune de Oye-et-Pallet sera soumis à une enquête publique dans les formes fixées par les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du code de l'environnement, pour une durée de 32 jours à compter du lundi 07 juillet 2025, **soit du 07/07/2025 au 08/08/2025.**

ARTICLE 2 - DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR ET DE SON SUPPLEANT

Madame Yolande GUYOTON a été désignée en qualité de commissaire-enquêtrice par le Président du tribunal administratif.

Monsieur Jacques HUGON a été désigné commissaire-enquêteur suppléant par le Président du tribunal administratif

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire-enquêtrice, seront déposés à la mairie de Oye-et-Pallet pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier à la mairie, ou via le lien :

https://drive.google.com/drive/folders/1daL15ok8llqzN22PXTDCbH_ggc_J8pXV?usp=drive_link

ou via l'application ILLIWAP Oye-et-Pallet (service PLU) ou via le site internet de la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, <https://cclmhd.fr>, **volet les communes : OYE-ET-PALLET, rubrique URBANISME** et consigner éventuellement ses observations sur le registre

d'enquête ou les adresser par écrit en mairie à l'attention de la commissaire-enquêtrice, lequel les annexera au registre.

Le public pourra également communiquer ses observations par voie électronique via l'adresse mail dédiée : **ep-plu@oyeetpallet.fr**

ARTICLE 4 – PERMANENCE DE LA COMMISSAIRE ENQUETRIX POUR ACCUEILLIR LE PUBLIC

La commissaire-enquêtrice recevra à la mairie de Oye-et-Pallet,

- **Le lundi 07 juillet 2025 de 16h30 à 18h30.**
- **Le vendredi 18 juillet 2025 de 14h00 à 16h00**
- **Le samedi 26 juillet 2025 de 10h00 à 12h00**
- **Le mardi 05 aout 2025 de 17h00 à 20h00.**

ARTICLE 5 – EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'évaluation environnementale dont a fait l'objet le plan local d'urbanisme a été transmise à l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement.

L'absence d'avis de MRAe est jointe au dossier d'enquête publique mis à disposition en mairie de Oye-et-Pallet.

ARTICLE 6 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Les informations relatives à l'enquête pourront être obtenues auprès de la commune de Oye-et-Pallet à l'adresse suivante Mairie de Oye-et-Pallet 21 rue des Ecoles 25160 OYE-ET-PALLET.

Tél : 03.81.89.42.18.

ARTICLE 7 – AVIS D'ENQUÊTE

Un avis au public faisant connaître le contenu de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. (Est Républicain/La Terre de Chez Nous)

Cet avis sera affiché au tableau d'affichage extérieur de la mairie au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

L'avis d'enquête publique sera également publié sur *l'application ILLIWAP de Oye-et-Pallet (service PLU) ou sur* le site internet intercommunal de la communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs : <https://cclmhd.fr> , **volet les communes : OYE-ET-PALLET, rubrique URBANISME.**

ARTICLE 8 – FIN DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par la commissaire-enquêtrice qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire de la commune de Oye-et-Pallet, le dossier avec son rapport unique dans lequel figurent ses conclusions motivées et ses avis favorables ou défavorables, au titre du projet de PLU.

La commissaire-enquêtrice transmettra simultanément la copie du rapport d'enquête publique à Monsieur le Préfet du Doubs et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêtrice en mairie de Oye-et-Pallet et sur le site internet de la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, <https://cclmhd.fr> **volet communes OYE-ET-PALLET, rubrique URBANISME** pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 9 – RESULTAT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Au terme de l'enquête publique et selon les résultats de l'enquête, le plan local d'urbanisme pourra faire l'objet d'une approbation par délibération du conseil municipal.

ARTICLE 10

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Doubs
- Monsieur le Sous-Préfet de Pontarlier
- Madame la commissaire-enquêtrice

Fait à Oye-et-Pallet, le 16 juin 2025

Le Maire, *Michel FAIVRE*

